



Les années Vintage '55



ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec

Colloque de zone

ZONE 07

PRÉSENTÉ PAR



Centre-du-Québec

17 octobre 2024

COMPLEXE LE 55

BÉCANCOUR (St-Grégoire)

Référence
en gestion municipale

COLLOQUE ANNUEL – ZONE 07

17 octobre 2024

Ordre du jour

8h	Accueil et inscription
8 h 30	Allocution de nos représentants
8 h 45	Présentation du rapport financier de la zone et période de question
9 h	Atelier 1- AVOCATS Me Caroline Pelchat – Tremblay, Mignault, Lemay avocats
10 h 30	Pause-santé
10 h 45	ADMQ
11 h 00	Atelier 2- MAMH
12 h	Dîner
13 h 30	Atelier 3 – CNESST
14 h 30	Pause-santé
15 h 00	Don Psukès mentaliste
16 h 00	Cocktail de clôture

COLLOQUE ANNUEL – ZONE 07

Inscription

Endroit : COMPLEXE LE 55
4810, Rue Fardel
Bécancour, secteur St-Grégoire (QC), G9H 1V6

Les frais d'inscription incluent le dîner et les pauses-santé et les taxes applicables

	Membre de l'ADMQ	Non-Membre
Jusqu'au 15 sept. 2024	143.72 \$	172.46 \$
Après le 15 sept. 2024	201.21 \$	201.21 \$

Nom : _____

Municipalité : _____

Nombre de personnes : _____

HABILLEMENT : ANNÉE '55 - VINTAGE

Veillez effectuer votre virement bancaire (paiement privilégié) avant le 15 septembre 2024 : 10108-815 folio : 3069267

Ou veuillez libeller votre chèque à l'ordre de ADMQ – Zone Centre-du-Québec / 07 et le faire parvenir avant le 15 sept. 2024 à l'adresse ci-dessous :

Ville de Kingsey Falls
Madame Annie Lemieux
401, Boul. Marie-Victorin
Kingsey Falls (QC), J0A 1B0
alemieux@kingseyfalls.ca

Numéro de taxe fédérale TPS 106986516RT0001
Numéro de taxe provinciale TVQ 1006098874TQ0001

Colloque de zone

POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

POLITIQUE D'ANNULATION

COLLOQUE DE ZONE

La substitution par un participant membre d'une même organisation ou avec un supplément additionnel de 50 \$ pour un substitut non-membre sera acceptée à tout moment, et ce, sans pénalité. Toutefois, des frais d'annulation seront retenus par participant (membre ou non-membre) selon les modalités suivantes :

Avis d'annulation reçu	Remboursement (de l'inscription seulement)
Au plus tard 30 jours avant la date fixée du Colloque de l'année en cours:	100%
Entre le 29e jour et 15e jour avant la date fixée du Colloque de l'année en cours :	50%
À moins du 14 ^e jour :	aucun

En aucun temps, un remboursement sera autorisé pour les activités payantes, s'il y a lieu, en supplément de l'inscription d'un participant prévu au Colloque de zone (Souper, Soirée spectacle et billets ou autres), lors de sa programmation.

ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE OU AUTRE

La substitution par un participant membre d'une même organisation ou avec un supplément additionnel (préalablement défini lors de l'inscription) pour un substitut non-membre sera acceptée à tout moment, et ce sans pénalité. Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué à l'intérieur du délai de 10 avant la tenue de l'activité.

Toute demande doit parvenir par courriel à Madame Isabelle Dumont : nd.bonconseil@cqcable.ca ou par télécopieur au 819 336-2030. La date de réception du courriel ou de la télécopie sera considérée pour l'application du pourcentage du remboursement.

Adoptée le : 15 mai 2019